

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALONGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. François NERAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 17 mai 2021

Etaient présents : MM. François NERAUD, Patrick YAOUANC, Alain RIBEREAU, Joël MARCADET, Patrick VIGNEAU, Laurent HEURTER, Jean-Luc LALLOZ, Alcindo DA FONSECA GONCALVES, Bernard MILLASEAU.
MMES Martine GIBARROUX, Débora GODARD, Virginie GONCALVES ESTEVES, Renée DOSE, Françoise LARRIVIERE.

Etaient Absents:

Etaient Absents excusés : Philippe GALLESIO (pouvoir à Patrick YAOUANC)

Secrétaire de séance : Mme Martine GIBARROUX

ORDRE DU JOUR

- Transfert compétence assainissement collectif à EAU 47 : signature du procès-verbal arrêtant les conditions du transfert
- Adressage : validation adresses au lieu-dit « Jammeau » + création d'une adresse pour M. ALONSO
- Groupement de commande pour l'achat d'Energies : renouvellement du marché 2023-2025
- Intégration de la commune de Calonges à l'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.) de Val de Garonne Agglomération
- Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale à Val de Garonne Agglomération
- Pacte de gouvernance
- Bilan activité 2020 de Val de Garonne Agglomération
- Rapport d'activité 2020 du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne
- Attribution indemnité du receveur municipal
- Avis Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
- Appel à cotisation association « pôle de santé du Tonneinçais »
- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
- Projet abri voiture logement n°2 – Ancien Presbytère
- Questions diverses

Le Conseil débute à 20h20.

2021-26/ TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A EAU 47 AU 1^{ER} JUILLET 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2019-04 du 08 mars 2019, il a été approuvé le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Calonges au syndicat EAU 47 à compter du 1^{er} juillet 2019 et autorisé Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce transfert.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu du syndicat EAU 47 le projet arrêtant les conditions du transfert.

Suite aux élections de mars 2020, Monsieur le Maire a été réélu mais il est nécessaire de délibérer de nouveau pour l'autoriser à signer ces documents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le procès-verbal arrêtant les conditions du transfert de la compétence « assainissement collectif » au syndicat EAU 47 ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

2021-27/ ADRESSAGE : VALIDATION ADRESSES AU LIEU-DIT « JAMMEAU » + CREATION D'UNE ADRESSE POUR M. ALONSO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2020-46 du 24 septembre 2020, il a été créé les nouvelles adresses de la commune.

Suite à la commande des panneaux et des numéros associés, il a été constaté que la carte « Chemin de Jammeau » a été créé et validée sur le site du guichet adresse mais pas en conseil Municipal.

De plus, Monsieur ALONSO, habitant sur la nouvelle « route de Sainte Gemme » dans une caravane depuis plusieurs années, souhaite avoir un numéro pour réceptionner correctement son courrier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants:

- 327 chemin de Jammeau
- 421 chemin de Jammeau
- 2364 route de Sainte Gemme

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2021-28/ GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES : RENOUVELLEMENT DU MARCHE 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait adhéré au groupement de commande pour l'achat d'énergies 2020-2022 pour l'électricité.

Territoire d'énergie a transmis par courrier en date du 22 mars 2021 les informations pour le renouvellement du marché d'achat d'énergies 2023-2025.

L'assemblée doit se prononcer sur la reconduction de ce marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler son engagement auprès du groupement de commandes des Syndicat d'Energies de Nouvelle-Aquitaine pour son prochain marché d'achat d'énergies 2023-2025

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2021-29/ INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CALONGES A L'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T.) DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 a créé l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Elle constitue un outil à disposition des collectivités locales, visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs, dans le cadre d'une approche intercommunale et d'un projet d'intervention formalisé, intégrant des actions relevant de différentes dimensions : habitat, urbanisme, économie, commerces, politiques sociales, etc.

Portée conjointement par l'intercommunalité et les communes volontaires, l'ORT recouvre plusieurs outils juridiques, fiscaux et financiers. Ces outils visent notamment à faciliter les procédures, à expérimenter des nouveaux outils, à renforcer l'activité commerciale en centre-ville ou encore à faciliter la réhabilitation de l'habitat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'une ORT par Val de Garonne Agglomération. Elle a donné lieu à la signature d'une convention multipartenariale, pour une durée de 5 ans, le 18 janvier dernier.

L'ORT de Val de Garonne Agglomération associe actuellement 12 communes volontaires de l'agglomération (Beaupuy, Cocumont, Escassefort, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Lagruère, Le Mas-d'Agenais, Marmande, Meilhan-sur-Garonne, Saint-Barthélémy-d'Agenais, Sainte-Bazeille et Tonneins) ainsi que plusieurs partenaires : l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), la Banque des Territoires, Action Logement, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, la Région, le Département, le CAUE de Lot-et-Garonne, l'OPH Habitayls, Domofrance ou encore le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Par la mise en place d'une ORT, de dimension intercommunale, Val de Garonne Agglomération a pour ambition de :

- renforcer l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire ;
- développer une approche intercommunales des enjeux de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- mailler le territoire de communes dynamiques, en assurant une cohérence dans le développement de l'accueil des populations et de l'offre commerciale notamment ;
- promouvoir des actions concertées, relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, économie, mobilité, transition écologique et numérique...).

Par avenant à la convention ORT et sous réserve de l'avis favorable des services de l'Etat, l'Agglomération a la possibilité d'intégrer d'autres communes volontaires, dans la mesure où la commune porte un projet global de revitalisation de son centre-bourg et que ce projet s'inscrit dans la stratégie d'ensemble menée sur le territoire (renforcement des centralités, Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat ...).

Un service dédié a été créé, dans ce cadre, par l'Agglomération, afin d'accompagner les communes volontaires, durant toute la durée de la convention, dans la mise en œuvre de leur projet de revitalisation. Aussi, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, ce service est cofinancé par les communes volontaires et l'Agglomération, au prorata de la population de chaque commune et du nombre total de communes engagées dans l'ORT. Le coût estimatif de ce service a été transmis à la commune et serait autour de 1490€ par an pour Calonges.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'intégration ou non de la commune à la convention d'ORT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que la commune souhaite intégrer la convention d'ORT de Val de Garonne Agglomération par voie d'avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à engager toutes les démarches préalables nécessaires à cette intégration et à signer ladite convention et tout document relatif à cette délibération.

2021-30/ TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME OU CARTE COMMUNALE A VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite Loi ALUR) modifie dans son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

En effet, la Loi ALUR a instauré le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale aux intercommunalités au 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage se mettait en place.

Sur Val de Garonne Agglomération, en 2017, la minorité de blocage avait été mise en place.

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, **c'est-à-dire au 1er janvier 2021.**

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, **dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent**, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. **Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite Loi ALUR ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence avant le 01/01/2021 ;

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale ;

PRECISE que cette délibération sera transmise à Val de Garonne Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2021-31/ PACTE DE GOUVERNANCE

Vu l'article L.5211-11-2 du CGCT,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la délibération n°2020-130Bis de Val de Garonne Agglomération en date du 10 septembre 2020

Lors de sa séance du 10 septembre 2020, le conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération a décidé à l'unanimité de formaliser par écrit l'ambition des 78 élu(e)s communautaires de bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité du territoire via l'élaboration d'un pacte de gouvernance définissant les valeurs et modes de collaboration qui uniront VGA et les communes de son territoire pour le mandat.

Prérequis à l'élaboration partagée du projet de territoire de l'agglomération dont la réflexion doit s'initier dès 2021 et contrainte par les modalités de regroupement imposées par la crise sanitaire, la démarche s'est organisée en deux étapes autour d'outils permettant la concertation des acteurs institutionnels du bloc communal :

1. Exprimer les valeurs partagées qui devront guider le pacte via deux outils :

- Un questionnaire anonyme transmis au format numérique à l'ensemble 650 élu(e)s municipaux et communautaires, 43 DGS et secrétaires de mairie des communes et 30 responsables de service de l'agglomération dont l'objectif était de permettre l'expression libre de ressentis, attentes et envies sur la façon de garantir intercommunalité apaisée, efficiente et pertinente
 - Des tables rondes complémentaires au questionnaire, organisées en visio à destination des élu(e)s communautaires et technicien(ne)s responsables communaux et intercommunaux, permettant de débattre des contenus potentiels du pacte de gouvernance et des propositions issues de l'enquête
2. Traduire de façon concrète dans le fonctionnement des instances les valeurs exprimées lors de la première étape afin de donner vie à ce pacte via une réunion de travail en visio conférence le 9 mars dernier

Monsieur le maire présente les grands axes du pacte issu de cette concertation qui s'attache à favoriser la complémentarité et la bonne articulation de missions de l'agglomération pour un meilleur service rendu aux usagers.

Il précise que ce projet de pacte est soumis à l'avis des conseils municipaux. Son approbation définitive fera l'objet d'une délibération de l'assemblée communautaire lors de la dernière séance du 1^{er} semestre 2021.

ABSTENTIONS : MILLASSEAU Bernard, RIBEREAU Alain, GODARD Débora, VIGNEAU Patrick, YAOUANC Patrick et GIBARROUX Martine : 7 voix
POUR : 8 voix
CONTRE : 0 voix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance entre Val de Garonne Agglomération et les 43 communes du territoire tel que présenté en annexe.

2021-32/ BILAN ACTIVITE 2020 DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan d'activités 2020 de Val de Garonne Agglomération.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du bilan d'activités 2020 de Val de Garonne Agglomération.

2021-33/ RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SCOT VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 du SCOT Val de Garonne – Guyenne - Gascogne.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activités 2020 du SCOT Val de Garonne – Guyenne - Gascogne.

2021-34/ ATTRIBUTION INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

ACCORDE à Madame SAGE Laurence l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€.

2021-35/ AVIS PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est associée à la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne dans l'élaboration de son nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la communauté de communes nous indiquant avoir élaboré leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

EMET un avis favorable à ce PADD.

2021-36/ APPEL A COTISATION ASSOCIATION « POLE DE SANTE DU TONNEINQUAIS »

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de l'association du « Pôle de Santé du Tonneinçais » un courrier nous demandant une adhésion pour 2021 à hauteur de 10€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE la somme de 10€ pour l'association « Pôle de Santé du Tonneinçais ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Présence de tous les membres du Conseil municipal les 20 et 27 juin au bureau de vote, à l'exception de M. GODAR qui sera absent le 27 juin.

PROJET ABRI VOITURE LOGEMENT N°2 – ANCIEN PRESBYTERE

Présentation d'un devis de TOUT FAIRE MATERIAUX pour création de l'appentis d'un montant de 1200€.

Vote pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2 (MM. VIGNEAU et MILLASSEAU)

QUESTIONS DIVERSES

- Location du Presbytère : libre au 01/07/2021 – loyer ≈ 470€

Pour les demandes de location, il sera nécessaire de remplir un dossier.

-Déploiement de la fibre optique : réunion le 11/06/2021 à 14h30 à Villefranche du Queyran, présence de MM. NERAUD et YAOUANC.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 21 mai 2021

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

01	Transfert compétence assainissement collectif à EAU 47	2021-26
02	Adressage : validation adresses au lieu-dit « Jammeau »	2021-27
03	Groupement de commande pour l'achat d'Energies	2021-28
04	Intégration de la commune de Calonges à l'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.) de Val de Garonne Agglomération	2021-29
05	Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale à Val de Garonne Agglomération	2021-30
06	Pacte de gouvernance	2021-31
07	Bilan activité 2020 de Val de Garonne Agglomération	2021-32
08	Rapport d'activité 2020 du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne	2021-33
09	Attribution indemnité du receveur municipal	2021-34
10	Avis Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne	2021-35
11	Appel à cotisation association « pôle de santé du Tonneinçais »	2021-36

Suivent les signatures des membres présents :

Conseillers	Signature	Motif Absence Signature	Conseillers	Signature	Motif Absence Signature
F. NERAUD			L. HEURTER		
P. YAOUANC			R. DOSE		
M. GIBARROUX			V. GONCALVES ESTEVEES		
A. RIBEREAU			J-L. LALLOZ		
J. MARCADET			A. DA FONSECA GONCALVES		Excusé
P. GALLESIO			F. LARRIVIERE		
P. VIGNEAU			B. MILLASSEAU		
D. GODARD					